

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du vendredi 31 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5659)

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

MM. Jean Jarosz,
Rémy Auchédé.

MM. Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T. ; Louis Mexandeau.

M. le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Bruno Mégret, Michel Berson, Alain Richard, Jean Oehler, Serge Charles.

Crédits ouverts à l'article 39. - Adoption (p. 5670)

Crédits ouverts à l'article 40 (p. 5670)

Amendement n° 129 du Gouvernement : MM. le ministre, François d'Aubert, rapporteur de la commission des finances. - Adoption.

Amendement n° 94 de M. Mexandeau : MM. Louis Mexandeau, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption des crédits ouverts à l'article 40, modifiés.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5671)

3. **Ordre du jour** (p. 5671)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n^{os} 363, 395).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous poursuivons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications dont les crédits sont inscrits aux articles 39 et 40.

La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des P. et T., mes chers collègues, avoir été cinq années durant - de 1981 à 1986 - rapporteur pour avis du budget annexe des P.T.T. au nom de la commission de la production et des échanges, cela vous donne matière à réflexion, cela vous donne la possibilité d'établir un bilan. C'est pourquoi je ne peux évoquer le projet de budget pour 1987 sans le situer par rapport au budget précédent. On constate ainsi que certains choix d'aujourd'hui rejoignent certains choix d'hier, que nous avons condamnés avec l'ensemble de la profession.

On est loin, monsieur le ministre, de votre conférence de presse du 10 septembre dernier, où vous avez déclaré : « Budget de rupture avec des politiques antérieures, le projet de budget pour 1987 est ce que j'appellerai un budget en voie d'assainissement. » Or il suffit de citer quelques points pour montrer que vous aggravez encore, s'il est possible, ce qui était le plus contesté hier.

Le cas le plus significatif est celui du prélèvement opéré sur le budget annexe au profit du budget général. Pour 1982, ce prélèvement était de 3,2 milliards de francs. Il devait être exceptionnel, mais l'exceptionnel a duré cinq ans et, aux 3 milliards, se sont ajoutées d'autres charges indues dont le montant total atteignait 20 milliards de francs en 1986.

La reconduction pendant cinq ans de ce prélèvement a eu pour résultat de compromettre la qualité du service public. Car ces charges pèsent sur le compte d'exploitation au détriment des investissements indispensables à la modernisation. Elles faussent, d'autre part, le prix payé par l'utilisateur. Elles ont eu pour contrepartie le ralentissement de l'effort d'équipement en faveur des missions traditionnelles du service public des P.T.T.

Votre budget, monsieur le ministre, ne contredit pas ces options puisque les prélèvements seront, en 1987, non pas de 16,5 milliards de francs comme l'annonce M. le rapporteur

spécial, mais de près de 26 milliards de francs, comme l'a révélé la C.G.T. au conseil supérieur des P.T.T., le 13 octobre 1986.

En voici le détail : versement au C.N.E.S. et à la filière électronique, 7 424 millions ; versement au budget général, 8 700 millions ; rémunération insuffisante de la gestion des C.C.P., 5 400 millions ; coût du transport de la presse, 4 000 millions ; prélèvement sur le régime de retraite des P.T.T., 435 millions.

Nous arrivons donc à un total de 25 959 millions de francs prélevés sur le budget des P.T.T. Sur une enveloppe de 181 821 millions, cela représente plus de 14 p. 100 de prélèvement. Quel bel exemple d'autonomie de gestion et d'assainissement budgétaire !

J'ai encore en mémoire la fière indignation de M. François d'Aubert et celle de M. Michel Noir contre le principe même du prélèvement et contre sa constante progression. Aujourd'hui, je mesure mieux le poids réel de cette indignation, alors que rien ne met en accord leurs paroles d'hier et leurs actes d'aujourd'hui. Au contraire, le prélèvement devient institution, et tant pis pour la grande administration des P.T.T. qui en est, forcément, la victime !

Le second point à examiner est également d'envergure : c'est celui de l'emploi. Là aussi, trop de promesses, répétées depuis 1981, n'ont pas été tenues. Où sont donc les objectifs de M. le Président de la République, qui s'était engagé à créer 50 000 emplois dans les P.T.T. pour la fin de 1982 ? Quand on sait qu'à cette date 18 000 emplois seulement avaient été créés, quand on sait, au contraire, que 5 000 emplois ont été supprimés en 1985 et en 1986, on s'aperçoit qu'on est loin de la satisfaction des besoins réels nécessaires au bon fonctionnement de ce grand service public que doivent être les P.T.T.

Vous allez dans le même sens, monsieur le ministre, puisque vous supprimez vous-même 4 600 emplois. Par souci d'économie, dites-vous. Je mesure le sens que vous donnez au mot « économie » quand je rapporte ces suppressions d'emplois à la décision que le Gouvernement et sa majorité ont prise à propos de l'article 5 du projet de loi de finances pour 1987. Par l'article 5, en deux ans, les entreprises seront exonérées de la taxe sur certains frais généraux. On y trouve, entre autres, les frais de restaurant et les frais de croisière. Pour 1987, cette exonération sera de 700 millions de francs, soit 70 milliards de centimes !

Vous rendez-vous compte, monsieur le ministre ? Par mesure d'économie, dites-vous, vous supprimez immédiatement 4 600 emplois dans les P.T.T. alors que, par ailleurs, vous accordez immédiatement aux entreprises une exonération de 70 milliards de centimes sur leurs frais généraux, et en particulier sur leurs frais de croisière ! De cette tribune, je demande aux personnels des P.T.T. de dire ce qu'ils en pensent... Il y a là, sûrement, plus qu'une injustice et un grave problème moral, sinon un problème de moralité.

Le troisième point traduit les conséquences du manque de personnel. La pénurie des effectifs est telle dans les services qu'elle entraîne l'abandon de toute une série de tâches fondamentales.

Le « J + 1 », longtemps une des fiertés de la poste, est aujourd'hui aléatoire.

Alors que la durée hebdomadaire du temps de travail a baissé, sans moyens supplémentaires, le rendement par agent n'a cessé d'augmenter.

M. Louis Mexandeau. Nous avons créé 7 500 emplois pour assurer les trente-neuf heures !

M. le président. Monsieur Mexandeau, vous n'avez pas la parole.

M. Louis Mexandeu. Je rafraichis la mémoire de M. Jarosz.

M. le président. Puisque vous n'avez pas la parole, ne la prenez pas !

M. Jean Jarosz. Il aurait fallu tenir vos promesses, monsieur Mexandeu. Je me suis opposé à ce que vous avez dit à cette époque !

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. C'est la grande bataille entre Jarosz et Mexandeu !

M. Serge Charles. Leur faut-il un arbitre ? (Sourires.)

M. le président. Poursuivez, monsieur Jarosz !

M. Jean Jarosz. La pénurie pèse aussi sur la sécurité, par tout menacée.

Les atteintes au monopole postal ne se comptent plus.

La privatisation du transport du courrier s'accélère.

Ainsi sont créées, malgré les efforts remarquables du personnel, les conditions d'abandon de secteurs entiers de l'activité traditionnelle des P.T.T. Comment ne pas y voir les raisons d'un mécontentement grandissant et légitime ?

Pour revenir à votre budget, monsieur le ministre, il faut constater que tous les points négatifs que j'ai mis en évidence s'y trouvent encore aggravés. En faisant écho aux organisations syndicales qui nous ont consultés, on peut deviner leurs préoccupations profondes. L'offensive de privatisation des activités des P.T.T. est chaque jour plus pressante ; elle va entrer dans une phase d'accélération avec l'élaboration de la loi sur la concurrence, qui peut privatiser l'essentiel des P.T.T. en laissant le champ libre à des sociétés étrangères.

Il y a blocage des rémunérations, des reclassements catégoriels, des mutations, des primes et indemnités, de la promotion. Ces droits reconnus, codifiés et garantis par le statut des fonctionnaires, sont remis en cause par la politique salariale du Gouvernement.

Il y a l'état de dégradation dans lequel se trouve le pouvoir d'achat des traitements et retraites. Vous n'êtes pas sans savoir que, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1986, le traitement du préposé débutant, au même titre que celui de l'ensemble du personnel, d'ailleurs, a diminué en valeur absolue de 0,80 p. 100, pour atteindre le niveau modeste de 4 506 francs par mois, et cela dans la première zone de l'indemnité de résidence. Les difficultés à joindre les deux bouts assaillent, de plus en plus, la masse du personnel des P.T.T.

A la poste, il est prévu, en 1987, une forte augmentation du produit des taxes postales, à hauteur de 11,3 p. 100. Cela implique une augmentation des tarifs postaux de l'ordre de 5 p. 100, soit le double de l'inflation prévue.

Je voudrais aussi mettre en évidence l'inquiétude qu'inspire à l'union régionale C.F.D.T. Nord - Pas-de-Calais des P.T.T. la décision que vous avez prise de réduire le nombre des cabines téléphoniques. Dans cette région, la mienne, c'est une cabine sur cinq qui sera démontée d'ici à deux ans, soit 2 600 au total. Or les cabines téléphoniques ont un rôle social important, surtout en milieu rural où les besoins de communication sont plus forts et les difficultés de déplacement plus grandes qu'en milieu urbain. S'il vous plaît, monsieur le ministre, ne pénalisez pas les petites communes rurales !

Face à ce premier budget qui porte votre marque, on peut affirmer qu'il est possible de faire autrement. Là aussi, vous devriez prêter attention aux propositions des organisations syndicales, à savoir :

Gérer autrement, en revalorisant la profession, en qualifiant toujours plus le personnel, en renforçant la recherche au C.N.E.T. et à la poste, en recrutant les effectifs nécessaires au développement des P.T.T. ;

Moderniser et démocratiser le service public, renforcer son autonomie de gestion par rapport à la tutelle de l'Etat, faire participer le personnel aux choix de la gestion, associer les usagers et les élus ;

Développer la coopération à tous les niveaux entre le service public et les entreprises françaises, pour créer des emplois qualifiés, ainsi que les coopérations en Europe et dans le monde ;

Préserver l'unité entre la poste et les télécommunications et garantir l'existence du budget annexé.

Telle n'est pas votre démarche, telle n'est pas votre logique, monsieur le ministre.

Chaque vote, chaque choix à ses symboles : vous avez les vôtres, nous avons les nôtres mais, décidément, nous n'avons pas les mêmes. Contre l'exonération des frais de croisière, pour la dignité des personnels et pour le respect du service public, le groupe communiste repoussera votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur les télécommunications, dont vous conviendrez qu'elles représentent un enjeu économique et industriel considérable.

Le téléphone a constitué, jusqu'à un passé récent, le point principal d'application de cette technologie et a déjà joué un rôle moteur dans le développement industriel et social. Ce n'est pas pour rien que notre pays compte aujourd'hui 50 millions de lignes pour 23 millions d'abonnés et possède le réseau le plus informatisé du monde.

Mais le transport des voix n'est aujourd'hui qu'un des multiples aspects des moyens relationnels. Des textes, des données informatiques et des images peuvent être transmis à très grande vitesse ; la carte à mémoire permet la circulation monétaire.

Des études prévoient que le secteur des télécommunications représentera de 7 à 10 p. 100 du P.N.B. au début de la prochaine décennie, contre 3 à 5 p. 100 actuellement.

Secteur d'avenir, les télécommunications sont aussi un secteur porteur.

La commission de Bruxelles estime que chaque dollar investi dans l'infrastructure des télécommunications produit 1,5 dollar d'accroissement de l'activité économique. Ce coefficient, comparable à celui du bâtiment, souligne le rôle d'entraînement de cette industrie.

L'intérêt que les grandes sociétés capitalistes portent à ce secteur n'a donc rien d'étonnant. Mais comme il est difficile de s'en prendre à l'efficacité des télécommunications, les partisans de la déréglementation cherchent d'autres arguments.

Un des plus fréquemment utilisés est que le contexte de concurrence dans lequel les télécommunications se développent n'est pas suffisant ; il ne résiste guère à l'examen. Certes, quelques milliers de sociétés utilisatrices représentent une part significative du chiffre d'affaires des télécommunications. Mais elles n'ont aucune raison de se lancer dans la concurrence si les télécommunications publiques continuent à tenir leur place. Pourquoi, en effet, le *statu quo* gèlerait-il les initiatives privées tendant à développer des services que n'offre pas le service public ? Pourquoi estimer *a priori* que ce service public n'est pas à même de promouvoir de nouveaux services ? L'expérience parle et rend dérisoire cette agutie. C'est bien le service public qui a su développer, et au meilleur niveau mondial, les techniques de communication.

Il n'y a donc pas plus de risque d'évasion du trafic ou d'entreprises si la D.G.T. a les moyens de son action.

En fait, le problème n'est pas là. Les télécommunications rapportent beaucoup d'argent comme le prouvent les ponctions répétées qui sont opérées sur leurs résultats. Et c'est sur ce gisement d'argent, de profits que le privé lorgne. Alors, pour justifier le mauvais coup, vous préparez le sabotage de cette industrie florissante.

Premier acte : l'assujettissement à la T.V.A. avec, comme premier résultat, de 7 à 9 milliards gagnés pour les entreprises et 3 milliards pour le Trésor. La D.G.T. en récupère, certes, une partie, mais il lui en reste à charge un bon paquet, de 6 à 9 milliards selon les hypothèses sauf si elle les fait supporter aux clients non assujettis parmi lesquels les ménages.

Deuxième acte : vous freinez les produits nouveaux. Le plan câble accentue son retard. La France avait une avance technologique dans la fibre optique, vous compromettez son développement sous le prétexte de coûts plus élevés que le coaxial. Or tout retard se traduit en termes de coûts supplémentaires, et en perte de notre avance technologique.

D'autres produits nouveaux subissent des retards par décision politique, faute de financement. C'est par exemple vrai pour le vidéotexte.

Enfin, troisième acte : vous faites le lit du privé. Vous laissez la C.G.E. transférer les actifs financiers d'Alcatel à une société en Hollande largement détenu par I.T.T. Pendant ce temps, la C.G.E. annonce 1 300 nouvelles suppressions d'emplois et la fermeture de certains centres. Après le mariage C.G.E.-I.T.T., c'est la danse macabre autour de la C.G.C.T., ou plutôt autour de ce qu'il en reste, car, pour plaire au diable, on n'a pas lésiné sur les moyens, faisant passer cette entreprise de 8 500 salariés à 2 500 et ne lui conservant que les produits les plus rentables susceptibles d'attirer l'investisseur. A voir le nombre de prétendants, elle n'est pas dépourvue de charme.

Lors de la dernière discussion budgétaire notre groupe avait fortement insisté sur les risques de la déréglementation en cours. Nous portons toujours le même jugement avec toutefois encore davantage d'inquiétude pour ce secteur industriel de premier plan parce que vous avez considérablement accentué le mouvement.

Nous demeurons convaincus que l'essor des télécommunications est possible dans le cadre du service public et d'une industrie nationale développant préférentiellement les coopérations franco-françaises. On ne change pas une équipe qui gagne. Or les télécommunications françaises gagnent.

Vous voulez faire le contraire, c'est une raison supplémentaire pour refuser votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T.

M. Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T. Monsieur le président, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier les intervenants au nom de la communauté de la poste et des télécommunications. A travers leurs interventions - notamment, celle, excellente, du rapporteur - témoignant de l'attachement qu'ils portent à la poste et aux télécommunications, la communauté des télécommunicants et des postiers a senti combien le Parlement s'intéressait à son action, en l'occurrence à son budget puisque ce sujet nous rassemble ce soir.

En cette occasion je veux, en préliminaire, souligner le consensus - car cela est rare dans cette assemblée - qui s'est exprimé pour regretter et condamner les prélèvements que le budget général opère sur le budget annexe. J'en tirerai, dans le cours de mon exposé, certaines conclusions qui me conduiront à formuler plusieurs propositions que je soumettrai à votre approbation.

Continuité ? Rupture ? Face à des prestations de service aussi importantes que celles fournies par la poste et les télécommunications, le ministre doit être modeste - tous les ministres d'ailleurs devraient être modestes - car il y a des réalités d'entreprise qui sont solides, durables, permanentes. Il convient certes qu'elles s'adaptent aux changements, aux évolutions mais, heureusement, et nous le reverrons, elles survivent aux variations politiques. Elles ont même parfois permis d'atténuer dans le passé ce que ces variations ont pu avoir d'excessif. Placé à la tête de cette grande maison de la poste et des télécommunications, je mesure ce que l'action gouvernementale doit à sa solidité, à ses cadres, à ses ingénieurs, à l'ensemble de ses agents.

Aujourd'hui, trois faits incontestables doivent pouvoir nous rassembler.

Il y a d'abord l'importance de cette réalité postale et télécommunicante : 485 000 agents, 170 milliards de chiffres d'affaires, 44 milliards d'investissements. Il s'agit de l'une des toutes premières entreprises françaises et, même si l'on distingue la poste et les télécommunications, elles se situent respectivement, par leur chiffre d'affaires, au septième et au douzième rang.

Ensuite, c'est un secteur important dont le marché connaît un développement continu, durable, confirmé tant pour la poste, à un rythme de 3 p. 100 par an, que pour les télécommunications avec un rythme légèrement plus élevé de 5 p. 100 par an pour les dix ou quinze années à venir. Je confirme donc les perspectives de croissance de ce secteur d'activité comme le rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Poniatowski, l'a déjà évoqué.

La troisième réalité est que les perspectives de croissance s'inscrivent dans un climat de concurrence. Cette concurrence, on peut la souhaiter ; M. Mégret, au nom du Front National, l'a appelée très vivement de ses vœux. Cette concurrence, on peut la craindre ; tel était en particulier le sens de l'intervention de M. Jarosz. Cette concurrence, je souhaiterais simplement la constater pour indiquer à MM. les parlementaires qu'elle constitue une réalité dont il me paraît difficile de s'évader dans les années qui viennent.

Cette concurrence est une évidence pour la poste. Ainsi que M. François d'Aubert l'a rappelé, 60 p. 100 de ses activités sont exercées dans le secteur concurrentiel. Cela était vrai pour les services financiers, cela l'est désormais de certaines messageries. Mon prédécesseur, M. Mexandeu, avait d'ailleurs accepté les directives de la Communauté européenne. Tel est le cas pour l'expédition de paquets, au-delà du monopole postal ou pour les courriers spécialisés internationaux, puisque nous avons été obligés de nous aligner sur les dispositions européennes.

La concurrence qui caractérise l'activité postale à l'exception très particulière de la lettre et du paquet inférieur à un kilo, les télécommunications la découvrent. Elles la découvrent d'abord parce qu'elles ont une dimension internationale et que les principaux clients des télécoms - le terme « télécoms » est un peu familier, mais tout le monde le comprend - sont internationaux. Les clients comparent donc ce qui se passe dans d'autres pays et évaluent le coût des télécommunications. Jusqu'à une période très récente, le coût de la liaison par télécommunication était inférieur dans le sens New York - Paris à ce qu'elle était dans l'autre. Heureusement, grâce à l'effort de compétitivité et de riposte à la concurrence accompli par les télécommunications, le coût est désormais le même dans les deux sens sur la traversée de l'Atlantique.

Cet exemple très modeste et très précis prouve bien que les télécoms n'échappent plus désormais aux réalités de la concurrence, d'autant que, pour des raisons techniques, tout ce qui se crée aujourd'hui va dans le sens de l'assouplissement des procédures, de l'amélioration des facilités d'intervention et d'utilisation des infrastructures, afin d'ouvrir librement le plus grand choix possible aux grands clients des télécommunications.

C'est la raison pour laquelle je ne peux pas partager les convictions optimistes de M. Auchédé selon lesquelles on pourrait très bien échapper à la fatalité de la concurrence. Cela n'est pas vrai parce qu'il y a ces réalités internationales. Cela n'est pas vrai parce qu'il y a ces réalités techniques qui peuvent permettre un détournement du trafic. Cela n'est pas vrai enfin - et M. Auchédé a eu raison d'en parler - en raison de la structure même de la clientèle. En effet, les activités des télécommunications destinées aux entreprises représentent une formidable concentration de chiffre d'affaires sur un petit nombre de clients. Si nous avons 24 millions de clients, il faut savoir que les 2 000 premiers d'entre eux assurent 25 p. 100 de notre chiffre d'affaires et 40 p. 100 de nos marges. Nous n'avons donc aucune possibilité de les traiter à la légère sinon nous courrons le risque de voir ces clients libres rechercher des solutions qui pourraient compromettre l'équilibre de notre système.

Compte tenu de ces trois réalités - l'importance du secteur, son développement et le climat de concurrence - j'ai engagé l'action de la poste et des télécommunications dans deux voies simples : définir des principes d'action les plus clairs possibles ; engager une marche vers l'autonomie et la responsabilité, en particulier dans nos relations avec le budget général.

Sur le premier point, je crois qu'il faut repartir de la notion de mission de service public. Elle n'a peut-être pas été assez évoquée en ce qui concerne la poste et les télécommunications, encore que M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ait merveilleusement illustré le problème que pose l'exercice d'un service public aux télécommunications, à travers la desserte du milieu rural et à travers l'extension parfois un peu abusive de cette notion au câble, ce qui pose la question des transferts.

En cette matière, il convient de faire preuve d'une très grande modestie et d'une très grande prudence. Il faut, certes, parce que notre collectivité s'est donné des principes, reconnaître qu'il y a des « droits à ». Dans le secteur des télécommunications, ces « droits à » se traduisent par un téléphone au prix le plus bas et, en tout cas, par un prix égal sur

l'ensemble du territoire et supposant des relations péréquées, c'est-à-dire que les relations ne sont pas tarifées à leur coût marginal mais que leur tarification est égalisée sur l'ensemble du territoire quel que soit leur coût. Cette disposition est importante ; elle justifie sa mission de service public.

M. Mégret, élu du département de l'Isère, devrait se représenter l'inconvenient qu'il y aurait à abandonner ces missions de service public et cette notion de péréquation pour les communes de son département qui sont les plus isolées et pour lesquelles le coût des raccordements, comme celui des dessertes postales, est largement supérieur à celui relevé dans telle ou telle zone urbaine.

C'est pourquoi, à la poste comme aux télécommunications, l'existence de missions de service public doit être reconnue et confirmée. Elle se traduit par le droit de nos compatriotes au raccord téléphonique à un prix identique, à des communications péréquées et, en ce qui concerne la poste, à la possibilité d'être desservis, tous les jours ouvrables, et quel que soit leur lieu de résidence, par un service postal. Cette obligation de service public pèse sur mon administration. Nous avons la volonté de la respecter et de la perpétuer, mais nous souhaitons qu'elle ne débouche pas sur des abus de cette notion de service public et que l'on ne baptise pas mission de service public une activité que l'on ne pourrait pas financer par d'autres procédures ou une activité qui serait en porte-à-faux par rapport à l'attente du marché.

Prenons l'exemple du câble. Le plan câble était un plan ambitieux, monsieur Mexandeau, vous avez eu raison de le rappeler, mais on avait abordé cette grande ambition sans répondre à des questions simples et très réalistes telles que : qui paie le câble ? Qui va en profiter ? Quel est le degré d'urgence à réaliser cet équipement ?

Or je suis aujourd'hui confronté à une situation dans laquelle existe un plan câble ambitieux mais qui ne repose pas - et un intervenant du groupe communiste l'a souligné - sur une logique économique claire. Il y a seulement la nécessité pour les usagers des télécommunications, auxquels on n'a d'ailleurs jamais demandé leur avis, de financer, par les abonnements et par le règlement des communications, des installations qui, par définition, ne pourront profiter qu'à une minorité de nos compatriotes. Cette possibilité d'être câblé ne représentera d'ailleurs nullement une obligation essentielle, un besoin incontestable. Pour l'instant, d'ailleurs, ce plan câble ne connaît pas de raccords effectifs à quelques exceptions près - Cergy-Pontoise et, dans quelques semaines, quelques quartiers de Paris - ce qui ne nous permet absolument pas de savoir quelle sera la réaction du client, qui gardera toute sa liberté.

Par conséquent, s'il faut bien affirmer l'existence de ces missions de service public et en assurer la continuité et le financement, il convient cependant de ne pas abuser de cette notion pour imposer au service public des prestations qui devraient relever de l'économie de marché même si elles sont assurées par des services administratifs. Nous souhaitons cette clarification, cette remise en ordre, et nous l'organisons tant pour les télécommunications que pour la poste.

En ce qui concerne le projet de budget des télécommunications, M. Poniatowski a justement souligné qu'il se situait entre deux grandes étapes législatives. En effet, avec la loi sur les libertés de la communication qui a posé le principe selon lequel les autorisations de réseau accordées en vertu des articles L. 33 et L. 34 du code des postes et télécommunications relèveront désormais de la Commission nationale de la communication et des libertés, le ministre que je suis perdra, dans quelques mois, avec le vote d'un texte sur la concurrence, cette responsabilité d'autoriser. Il restera naturellement le grand exploitant national, mais n'exercera plus son action de régulation du marché en accordant les autorisations. Cela sera bien parce qu'il n'est pas sain que l'on soit à la fois juge et partie. Il était donc indispensable - et le législateur a bien voulu soutenir ce point de vue - que les responsabilités soient nettement partagées.

Il y aura également un autre texte, sans doute le plus important, relatif à la concurrence dans le secteur des télécommunications. Nous ne pouvions évidemment pas abandonner brutalement les télécommunications à une concurrence totale, car cela n'aurait plus permis que soient assurées durablement les missions de service public qui sont les nôtres et grâce auxquelles nos compatriotes ont obtenu des facilités, et grâce auxquelles notre industrie a eu des possibilités que chacun nous envie. J'affirme très nettement que sont des mis-

sions de service public l'exigence d'assurer l'accès le plus large au téléphone, le financement de la recherche et le respect du statut des agents engagés sur une base statutaire qu'il n'est pas question de changer, le cas échéant, sans leur avis et sans leur libre adhésion.

Il était donc indispensable d'organiser la concurrence avant de transférer certaines responsabilités du ministre à la C.N.C.L., afin de faire en sorte qu'elle s'inscrive dans le cadre de dispositions réfléchies, raisonnables et préparées. C'est pourquoi je ne peux pas partager l'impatience manifestée par M. Mégret au nom du Front national. Croyez bien que mon libéralisme est résolu, mais il est, en même temps, réfléchi. Je ne veux pas, par des décisions hâtives et mal préparées, créer une situation telle que nos compatriotes soient inquiets, voire privés d'une liberté dont ils n'auraient même pas goûté les fruits.

Certes, monsieur Mégret, les problèmes que vous avez exposés quant au monopole et au service administratif sont parfaitement fondés et ma conviction très forte est que ce n'est pas l'entreprise qui crée le marché, mais le marché qui crée l'entreprise. Cependant il nous appartient d'abord d'organiser ce marché pour le rendre le plus libre possible, mais en assurant le respect de missions de service public clairement définies. Dès lors que ce marché existera, la nécessité de s'y adapter, fût-ce dans le cadre du budget annexe, remontera nécessairement vers l'opérateur que je suis et vers les services que je dirige.

Je souhaite d'ailleurs que ce texte sur la concurrence soit précédé d'un certain nombre d'expériences grandeur nature. Vous avez employé le terme de « chantiers de liberté ». C'est exactement ce dont il s'agit.

Dans des secteurs qui ne revêtent pas pour l'ensemble de nos activités, un caractère stratégique, nous allons nous efforcer de tirer, le plus rapidement possible, toutes les conséquences d'une approche beaucoup plus libre. Ce sera le cas dans quelques semaines pour les services à valeur ajoutée.

Nous progressons dans le domaine du service de la radio-téléphonie. Ce secteur, effectivement sous-développé dans notre pays, pourrait, sans dommage stratégique majeur pour l'accomplissement des missions de service public que je souhaite assumer, être ouvert à la concurrence. Cela aurait sans doute le mérite de faire accomplir à notre pays un bond en avant, à condition que le délicat problème de la répartition des fréquences que connaît bien M. d'Aubert ait été au préalable judicieusement réglé, si possible en assurant une certaine cohésion européenne.

En ce qui concerne la concurrence au niveau de la poste je souhaite que notre grande administration bénéficie de toutes les armes pour se battre puisqu'elle en a l'obligation. Il faut que la poste l'accepte et elle ne peut pas faire autrement dans des activités qui sont essentielles pour elles et qui, seules, lui permettent de maintenir ce réseau de 17 200 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, je pense notamment aux activités financières. Dès lors que nous avons la nécessité de faire vivre ce réseau, de l'animer, de l'entretenir, de le moderniser, - même à Marcq-en-Baroeul, monsieur le député (*Sourires*) - ...

M. Serge Charles. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je vois que j'ai été écouté.

M. le ministre chargé des P. et T. Bien sûr !

... nous devons lui donner du travail surtout dans ce monde rural cher à de nombreux élus et qui a d'ailleurs été défendu avec talent par M. Poniatowski.

Nous avons une vocation financière - M. Mexandeau le rappelait ; il s'est efforcé de la mener à bien sans pouvoir y parvenir complètement - et la gamme des prestations financières doit être la plus ouverte possible.

Par exemple, la possibilité pour la poste de placer des plans d'épargne retraite, nouvelle formule proposée par M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, est rassurante de ce point de vue. Nous ne serons pas les parents pauvres de la distribution financière. M. Mexandeau rappelait avec réalisme que les nationalisations ne règlent pas tout puisque ce sont des banques nationalisées qui se sont opposées à une de ses initiatives que je trouve très judicieuse et qui consistait à permettre au réseau de la poste d'accorder des prêts personnels et des prêts au personnel.

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis. Il est bien de préciser qu'elles étaient nationalisées !

M. le ministre chargé des P. et T. En effet, monsieur le rapporteur, la nationalisation n'est pas une garantie d'obéissance à l'autorité de l'Etat ni même une garantie d'harmonisation des décisions au sein de la collectivité des entreprises nationalisées.

S'agissant de la concurrence, je voudrais que chacun d'entre nous comprenne bien que l'activité postale, au-delà du monopole de distribution de la lettre et du paquet, se développe en multipliant des services sur mesure. La vocation de la poste, si elle veut se développer, est assurément d'offrir à une clientèle qui, je le rappelle, est composée à 85 p. 100 d'entreprises, les services les mieux adaptés possible. Cette clientèle est exigeante et a le droit de l'être. Mais nous avons le droit, nous aussi, en contrepartie, de tarifier nos services en fonction des prestations rendues et, par conséquent, d'abandonner, ce qui est une des caractéristiques du service public, l'égalité et le système uniforme. Il y a le service public postal et, au-delà, des prestations commerciales dont la rémunération doit s'inspirer des réalités du marché, de l'attente de nos clients et de leur solvabilité. Pourquoi ne pas faire payer les services que les entreprises sont prêtes à payer dès lors qu'ils sont de qualité et qu'elles estiment pouvoir les rémunérer pour qu'ils leur rapportent ?

C'est la raison pour laquelle le grand service de la poste et des télécommunications est aujourd'hui dans une phase de clarification. La loi sur la concurrence en sera certainement, au printemps prochain, le point d'orgue et, sans doute, l'étape essentielle.

Même si, je le concède à M. Mexandeau, les inflexions de ce budget ne sont pas aussi spectaculaires que celles qu'un ministre de la poste et des télécommunications peut souhaiter, M. d'Aubert avait raison de rappeler que, sans même parler d'héritage, il fallait tenir compte du poids du passé que - et c'est bien normal - j'assume avec toutes les entraves aux initiatives qu'il comporte. Mais, progressivement - on ne peut pas faire autrement compte tenu des sommes en jeu - il faudra sortir de la situation que j'ai trouvée en entrant : un budget annexe trop fortement sollicité par le budget général.

Ce budget et les principes qui le sous-tendent s'inscrivent dans une évolution inéluctable vers plus d'autonomie et plus de responsabilité pour les services de la poste et des télécommunications. Cette évolution - et c'est notre souci en tant que prestataire de services - répond à une attente des clients qui veulent avoir en face d'eux un interlocuteur responsable, libre de ses décisions et capable de garantir durablement les engagements contractuels qu'il prend. L'absence de stabilité dans nos engagements tarifaires peut en effet compromettre notre politique commerciale et notre politique de développement. Face à une clientèle de plus en plus exigeante et qui, je le rappelle, pour de nombreuses activités qui nous concernent, a la liberté de choisir, nous avons l'obligation d'être fidèles et constants dans nos engagements. C'est pourquoi les réalités économiques du budget annexe doivent l'emporter sur des considérations qui lui sont extérieures.

Cette stabilité tarifaire n'est pas notre seule obligation ; elle n'est pas la seule attente de nos clients. La contractualisation de nos rapports avec les clients guidera notre développement dans l'avenir. Je dois rappeler quelques chiffres spectaculaires. Sait-on que 13 p. 100 du chiffre d'affaires de l'activité postale sont réalisés avec la presse, et 10 p. 100 par la vente par correspondance ? Ce sont des interlocuteurs professionnels, exigeants. Ce sont des entreprises qui investissent, qui s'organisent et qui attendent de leur partenaire qu'il soit constant, fidèle à ses engagements, et qu'il ne change pas de politique selon des dispositions budgétaires extérieures aux objectifs de la poste ou des télécommunications.

Soyez donc persuadés que cette évolution vers plus d'autonomie et plus de responsabilité répond d'abord à un souhait, à une attente profonde de notre clientèle. J'ajoute - je le pense profondément et très sincèrement - qu'elle correspond à une nécessité dans l'intérêt bien compris de nos agents. Je voudrais sur ce point être précis.

On a insisté, à propos des effectifs de mon administration, sur les mesures de restriction qui s'imposent sur le budget pour 1987. Elles sont réelles, mais se situent à un pourcentage inférieur à l'objectif initialement prévu, ce qui prouve que le Gouvernement sait tenir compte des réalités de la poste et des télécommunications. Mais elles pèsent sur l'en-

semble des administrations de l'Etat. Et mes collègues, qui sont de grands employeurs, n'auraient sans doute pas compris que, relevant du même statut général de la fonction publique, j'échappe aux efforts de restriction qui pèsent sur les autres grandes administrations, en particulier les finances ou l'éducation nationale. Pourtant, dans un département qui est prestataire de services, qui rapporte de l'argent, qui produit, qui dégage un chiffre d'affaires et un bénéfice, les effectifs devraient être déterminés en fonction de ces différents paramètres. Mais, je vous rappelle, monsieur Mexandeau, que si nos évolutions pour 1987 font une part à l'obligation de solidarité dans la politique gouvernementale, elles tiennent cependant compte de certaines réalités : la productivité de la poste, qui, cette année, croîtra de 2 ou 2,5 p. 100 - c'est une tendance longue - et le chiffre d'affaires. Nous gérons nos effectifs dans une sorte de compromis difficile et permanent entre des contraintes liées au statut général de la fonction publique et les réalités de l'entreprise que nous vivons quotidiennement. Or, si nous avions plus d'autonomie et plus de responsabilité, par rapport au statut général de la fonction publique, nous pourrions, dans l'intérêt même de nos agents et pour une définition quantitative des effectifs, mieux tenir compte des réalités de l'entreprise et nous libérer de contraintes extérieures.

Sur le plan qualitatif, cette absence d'autonomie à l'égard du statut général de la fonction publique n'a pas que des avantages. Certes, il y a la sécurité et la stabilité auxquelles nos agents sont attachés, avantages que je reconnais, que je comprends et que je partage. Il faut aussi tenir compte des effets pervers de cette politique erratique des effectifs - je parle de la politique précédente que nous sommes obligés aujourd'hui de rattraper - effets pervers qui condamnent les règles mêmes de la fonction publique.

Nous avons en effet constaté, dans les années 1981-1982, une formidable augmentation des effectifs suivie d'un retour en arrière. Une telle augmentation était-elle nécessaire en 1981-1982 ? Certainement pas dans ces conditions-là. Elle explique en grande partie les efforts de restriction auxquels vous avez été contraint, monsieur Mexandeau. Mais, aujourd'hui, nous payons cette politique erratique pour garantir le droit à l'avancement et le droit à la mutation, deux droits fondamentaux des fonctionnaires. En effet, si nous n'avions pu réaliser certains efforts particuliers dans le projet de budget pour 1987, nous ne serions plus en mesure de garantir les règles d'avancement qui se sont dégradées au cours des dernières années et que nous n'avons pu maintenir - M. Poniatowski le rappelait - qu'au prix de surnombres importants obtenus dans des négociations toujours difficiles avec la rue de Rivoli.

M. Louis Mexandeau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des P. et T. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Louis Mexandeau. A propos de l'évolution des effectifs, je rappelle que les créations qui ont été décidées en 1981 correspondaient à des actions de rattrapage. De ce point de vue, elles ne sont pas comparables, quant à leur ampleur et donc quant aux conséquences que vous soulignez, à ce qui s'était fait après les grands mouvements de 1974.

En outre ont été inscrites au budget de 1983 7 500 créations d'emplois - c'est pourquoi j'interpellais tout à l'heure M. Jarosz - que j'ai décidées un peu dans le dos de la rue de Rivoli, si j'ose dire, et qui correspondaient à l'application correcte de la loi sur les trente-neuf heures, c'est-à-dire de la réduction de la durée de travail.

Les coups d'accordéon que vous soulignez ont été beaucoup moins sensibles que vous semblez le dire.

M. le ministre chargé des P. et T. Vous avez raison - je le comprends - de justifier votre politique. Mais aujourd'hui j'en hérite ! Et ces coups d'accordéon se traduisent en particulier par l'absence de « pyramidage » des effectifs que vous avez recrutés dans les années 1981 et 1982, et par une impossibilité d'assurer un avancement correct et des perspectives de mutations convenables aux agents qui sont ainsi déçus et se retournent vers le ministre en lui reprochant de ne pas leur garantir ces règles sacro-saintes de la fonction publique.

Je leur réponds : « Oui, hélas ! Parce qu'il y eut peut-être une certaine insouciance, un manque de préparation, lorsque certaines mesures ont été prises. »

C'est la raison pour laquelle je pense profondément qu'en ce qui concerne la politique du personnel, non seulement quantitativement, mais surtout qualitativement dans sa formation, dans sa motivation, dans son adaptation au poste, dans son avancement, il faudrait tenir compte de plus en plus des réalités de l'entreprise, de moins en moins des réalités extérieures à l'entreprise, c'est-à-dire strictement budgétaires, et *a fortiori* des réalités politiques qui consistent en des effets d'annonce sans durablement régler les problèmes des agents que l'on engage dans son administration.

Une réflexion approfondie, qui permettrait de montrer ce que plus d'autonomie et plus de responsabilité pourrait apporter dans la gestion du personnel, apparaîtrait comme une lueur d'espoir. D'ailleurs certaines organisations syndicales y réfléchissent, je pense en particulier à la C.F.D.T., qui généralement ne me soutient pas, mais qui, dans cette affaire, mesure combien la stricte dépendance du statut général de la fonction publique présente d'inconvénients.

Comment se traduit cette nécessité d'autonomie et de responsabilité dans le budget général ?

Sans doute - MM. les rapporteurs l'ont souligné - le budget pour 1987 marque une inflexion sensible en termes de prélèvements. Nous avons redressé certains comportements anormaux : je pense à la non-rémunération des excédents de C.C.P., même si le taux de 3 p. 100 ne couvre pas la réalité complète des coûts de collecte ; nous avons supprimé la franchise : l'Etat désormais paie, même si, comme M. d'Aubert le rappelait avec une certaine ironie, il n'est pas toujours le meilleur client de son administration de la poste et surtout des télécommunications. J'ajoute - les rapporteurs ne l'ont pas évoqué - qu'en ce qui concerne l'application des accords « Laurent » nous n'avons encore rien obtenu.

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis. Si, monsieur le ministre, j'y ai fait allusion dans mon rapport écrit et oral.

M. le ministre chargé des P. et T. Nous avons effectué cette remise en ordre, cette clarification.

M. Mexandeau mettait sur le dos de la jeunesse du ministre son optimisme à propos de l'évolution des prélèvements.

Je crois pouvoir dire très honnêtement que l'inflexion est réelle. Pour la première fois depuis 1981, les prélèvements supportés par le budget annexe sont en diminution, même si celle-ci, je le reconnais, est modeste, puisqu'elle est de l'ordre de 385 millions de francs.

M. Jean Jarosz. Les chiffres réels ne sont pas en diminution !

M. le ministre chargé des P. et T. Monsieur Jarosz, avec beaucoup de constance et de persévérance, d'une année sur l'autre, vous critiquez le ministre des postes et télécommunications, et en particulier sur les prélèvements.

M. Jean Jarosz. Ce que je critique, c'est le prélèvement !

M. le ministre chargé des P. et T. En 1985, ce n'était pas le même ministre ni la même majorité. Vous parliez de 20 milliards de francs de prélèvements quand tous les rapporteurs, le ministre, les spécialistes et même l'opposition, à laquelle j'appartenais alors, reconnaissaient qu'ils étaient sans doute importants mais ne dépassaient pas les 17,5 milliards de francs.

M. Jean Jarosz. Reprenez tous les chiffres et vous verrez !

M. le ministre chargé des P. et T. Vous avez, en 1986, la même dérive inflationniste en ce qui concerne les prélèvements. Vous vous répétez dans l'erreur. Vous devriez méditer la formule selon laquelle se tromper est pardonnable, seul persévérer est diabolique. Mais cette persévérance est peut-être ce à quoi vous pouvez vous raccrocher. Faute de porter un jugement plus lucide et plus réaliste sur l'avenir de la poste et des télécommunications, vous préférez parler de mythe plutôt que de réalité. C'est un choix ; ce n'est pas le nôtre. Nous préférons le pragmatisme.

M. Jean Jarosz. Le prélèvement n'est pas un mythe, sinon ce serait un mythe errant ! (*Rires sur plusieurs bancs.*)

M. le ministre chargé des P. et T. Je constate que l'esprit fuse aux heures les plus tardives !

M. le président. Mes chers collègues, restons calmes, je ne souhaite pas terminer cette séance seul ! (*Rires sur plusieurs bancs.*)

M. le ministre chargé des P. et T. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur les inconvénients profonds de ces prélèvements.

Croyez bien que ce qui me porte à combattre l'extension des prélèvements, ce n'est pas une avarice de ministre qui refuserait une main secourable au budget général. Nous avons tous un devoir de solidarité à l'égard des projets de notre collectivité nationale, et, si la poste et les télécommunications pouvaient sans danger contribuer indéfiniment à réduire le déficit du budget de l'Etat, croyez bien que j'aurais beaucoup de fierté et que les postiers et les télécommunicants auraient également beaucoup de fierté à soutenir le budget général. Hélas ! ces prélèvements ne sont pas simplement surprenants, voire, pour certains, immoraux, ils sont surtout dangereux pour la conduite de mon entreprise. Ils sont dangereux parce que nos résultats sont fragiles. Les excédents du budget annexe reposent en partie sur une approche comptable que l'on pourrait contester puisque, par exemple, elle introduit dans la section « investissements » notre participation au C.N.E.S. qui revêt, d'une certaine façon, un caractère de subvention à fonds perdu.

De plus, nous ne comptabilisons pas en dépenses les intérêts courus non échus, ce qui, compte tenu de l'importance de notre dette, aboutit à majorer notre excédent. Une comptabilité de droit privé diminuerait singulièrement ces résultats. En outre, une fraction importante de ces résultats découle de la variation positive - et heureusement ! - de notre endettement en 1986, à la fois en raison de la diminution du dollar et de la baisse des taux d'intérêt. Mais ce sont des paramètres que nous ne maîtrisons absolument pas et qui peuvent, du jour au lendemain, se retourner. Compte tenu de l'importance que représentent la charge de la dette et les frais financiers - 17 p. 100 dans le chiffre d'affaires de la direction générale des télécommunications par exemple - on peut considérer qu'un redressement du dollar sur lequel je ne porterai pas de jugement, ou qu'une inflexion à la hausse des taux d'intérêt, dans le cas d'une reprise de l'inflation française et internationale, réduirait singulièrement cet excédent que l'on constate aujourd'hui et qui revêt un caractère de précarité.

Une gestion plus raisonnable devrait conduire d'abord, comme l'ont souligné les rapporteurs, à s'intéresser au problème de la dette. C'est d'ailleurs ce que nous faisons puisque, pour la première fois en 1987, la poste diminuera singulièrement son endettement. En ce qui concerne les télécommunications, un effort comparable est en préparation.

Dernière remarque : nos besoins d'investissement sont particulièrement forts.

Naturellement, nous pouvons, en ce qui concerne les télécommunications, les différer d'une année ou de deux. Mais il y a des besoins considérables qui ne sont pas encore satisfaits. Je pense, par exemple, à la facturation détaillée que souhaitait naturellement les abonnés des télécommunications. Cette facturation détaillée suppose des équipements, donc des investissements.

Il y a, en ce qui concerne cette politique d'investissement, une circonstance historique un peu particulière sur laquelle je voudrais m'arrêter un instant.

Nous sommes très endettés parce que nous payons aujourd'hui le rattrapage rapide du téléphone dans les années soixante-dix à quatre-vingts. C'est aussi la raison pour laquelle notre chiffre d'affaire croît d'une façon spectaculaire depuis quelques années. Mais nous devrions mettre cette croissance du chiffre d'affaires au service de l'amortissement accéléré de notre dette, pour être en mesure, le cas échéant, dans les prochaines années, si une révolution technologique toujours possible nous y contraignait, de financer un nouveau bond en avant de nos investissements. C'est la raison pour laquelle ces résultats de la poste et des télécommunications - en particulier des télécommunications - s'ils sont spectaculaires ne revêtent pas le caractère d'une recette absolue, durable et réelle.

Par ailleurs, ces prélèvements pèsent sur les clients. En définitive, ce sont les usagers de la poste et des télécommunications qui paient les prélèvements, et un petit nombre d'entre eux, mais qui représentent une part significative de notre chiffre d'affaires, comme je l'indiquais au début de mon intervention, comptent, calculent, mesurent et surtout comparent ce que le téléphone coûte en France et dans d'autres pays européens et sont, à cet égard, particulièrement exigeants.

J'ajoute enfin que si nous nous préparons, dans le secteur des télécommunications, à un peu plus de concurrence tout en ordonnant cette dernière, nous serons bien obligés de mettre les comptes au clair pour que la concurrence soit loyale. Et l'on ne peut pas demander à la poste, par exemple pour les transports de presse, trou aux télécommunications, par exemple pour le transport des images télévisées qui, grâce à la loi sur la liberté de communication, sont désormais en secteur concurrentiel, d'être compétitives et concurrentielles, si, par ailleurs, nous faisons peser sur elles des charges extraordinaires par rapport à celles que supportent normalement les entreprises de droit privé. C'est la raison pour laquelle cette inquiétude quant aux prélèvements qu'ont d'ailleurs manifestée l'ensemble des intervenants et que je partage, ne relève pas d'un égoïsme de la poste et des télécommunications, mais d'une préoccupation de saine et bonne gestion.

Avant de conclure, je voudrais répondre aux intervenants sur des points précis.

Je désire remercier M. Poniatowski de son analyse sur le transfert entre le monde rural et les villes au sujet du câble. Je partage totalement son point de vue. Son analyse est judicieuse, et elle retient toute l'attention du ministère de la poste et des télécommunications.

En ce qui concerne les cabines téléphoniques, il ne faut pas faire de catastrophisme. Nous avons un parc de 200 000 cabines et il n'est pas question de l'abandonner ou de le diminuer d'une façon spectaculaire. En revanche, nous avons l'obligation d'assurer en permanence l'optimisation de son implantation, et ce à la demande même des usagers. Lorsqu'une cabine est supprimée, il s'agit, en fait, le plus souvent, d'un transfert dans un endroit où elle sera davantage utilisée. J'ajoute que cette politique s'accompagne d'un entretien beaucoup plus vigilant de ces cabines. Il y en a encore, hélas ! une sur vingt en déréangement, alors qu'il y en avait une sur dix il y a dix ans. Nous avons donc, en termes de qualité de service, singulièrement progressé.

Deux des intervenants ont évoqué le problème de la politique industrielle. C'est un sujet considérable qui mériterait à lui seul un débat. La politique industrielle du ministère, en matière de télécommunications, est la suivante. Nous souhaitons déployer une politique d'achat intelligente qui consiste à mettre en concurrence des fournisseurs afin de sélectionner des fournisseurs durables, compétents et qui développent leurs produits à partir de la communauté nationale pour que nous puissions être en relation constante avec eux. C'est la raison pour laquelle, dans les domaines très particuliers et très stratégiques de la commutation, nous surveillons attentivement la situation des deux grandes entreprises qui interviennent dans ce secteur : la Compagnie générale d'électricité, à travers sa filiale Alcatel, et la C.G.C.T.

Nous souhaitons que les industriels prennent leurs responsabilités et qu'ils se donnent la dimension internationale sans laquelle ils ne pourront durer. C'est dans ce but que la C.G.E. a racheté les activités d'I.T.T. en Europe. Je ne porte pas de jugement sur cet effort industriel. Je constate simplement qu'en l'absence d'une telle initiative, la C.G.E. aurait été le seul groupe industriel isolé dans le secteur des télécommunications et qu'en adoptant cette option offensive et constructive, elle se donne la possibilité - mais, je le reconnais, pas la certitude - de devenir l'un des cinq grands intervenants sur le plan international dans le secteur de la communication.

La situation de la C.G.C.T. est beaucoup plus difficile. Nous héritons d'une entreprise vide de toute substance. Messieurs de la gauche, vous avez nationalisé des murs, des machines, du personnel, mais vous n'avez pas nationalisé des produits. Et vous avez coupé cette entreprise, par le jeu de la nationalisation, de son centre de recherches et de sa capacité à développer des produits. Ce qui fait qu'aujourd'hui la seule valeur de cette entreprise, ce n'est pas sa valeur intrinsèque

qui est, en ce qui concerne la commutation grand public, bien modeste, mais son aptitude, si nous le souhaitons, à servir une fraction du marché français des télécommunications. C'est la raison pour laquelle, dans cette affaire, le Gouvernement est extraordinairement attentif. Il souhaite naturellement que les emplois, les implantations industrielles, les capacités de production de cette société soient utilisées au mieux de ses possibilités, mais il a le souci de faire en sorte que cette entreprise trouve un partenaire, trouve des produits qui soient en mesure, naturellement, de servir un marché. Vous avez acheté très cher une coquille vide ; nous sommes obligés aujourd'hui de la remplir ou, si vous me permettez une comparaison un peu triviale, de trouver un mari à cette jeune fille-mère que vous avez déshéritée, en l'ayant d'ailleurs un petit peu déshonorée. (Rires.) Permettez-moi ce propos de fin de soirée ; c'est ainsi qu'il faut le prendre.

Après avoir écouté l'intervention de M. François d'Aubert, je souhaiterais le rassurer sur certains points. Je ne suis naturellement pas partisan de la diminution du nombre des bureaux de poste dans le monde rural. C'est la raison pour laquelle je veille à ce que cette poste conserve une activité la plus soutenue possible. J'ai parlé tout à l'heure des activités financières. Je pense évidemment à la polyvalence, à condition naturellement que les administrations qui bénéficieront de cette polyvalence acceptent d'en rémunérer le service. Nous ne pouvons pas non plus être la petite sœur des pauvres de l'ensemble des administrations !

J'ai évoqué très brièvement la politique industrielle. Vous avez parlé du marché chinois : c'est une affaire en plein développement, pleine de suspense et de rebondissement. Je ne puis aujourd'hui vous apporter de réponse définitive, mais je ne manquerai pas de vous tenir au courant si vous me le demandez.

En ce qui concerne les nouveaux services de téléphone, vous avez évoqué un problème auquel je suis très sensible : la difficile coexistence, sur une longue période, entre les entreprises du secteur public, qui bénéficient de ses avantages, en particulier les soutiens financiers, et les entreprises, totalement autonomes et qui n'ont pas les mêmes sécurités, les mêmes certitudes. Et vous avez émis la crainte que, sur une longue période, la mauvaise monnaie ne vienne à chasser la bonne ou, plus précisément, que les entreprises publiques ou parapubliques ne l'emportent grâce aux avantages dont elles jouissent sur les entreprises privées. Je ne partage pas votre pessimisme. Nous proposerons au Parlement un texte sur la concurrence, justement parce que nous mesurons dès aujourd'hui la nécessité qu'il y a à fixer des règles du jeu et, en particulier, comme d'autres pays l'ont fait, quelle que soit la nature juridique des opérateurs, à instaurer une transparence absolue pour que les conditions de concurrence restent loyales et que les zones de profits comme les zones de pertes soient particulièrement bien identifiées et ne puissent aboutir à des politiques de dumping ou de subventions occultes. Je crois répondre ainsi à votre attente.

Comme M. Mexandeau, je constate - sans porter de jugement, car j'ai trop de respect pour l'indépendance de la C.N.C.L. - que le grand secteur des télécommunications ne sera pas représenté par l'un de ses membres dans cette institution. Croyez bien que cette décision m'attriste pour les télécommunications, mais je me garderai bien de porter un jugement sur une commission autonome, responsable, qui coopte en toute liberté ses membres. Je souhaite simplement que ceux-ci s'intéressent à ce grand secteur des télécommunications qui représente 100 milliards de chiffre d'affaires, 35 milliards d'investissements cette année et qui doit susciter l'intérêt de ces sages, même s'ils n'ont pas pu accueillir parmi eux un professionnel venant de ce secteur d'activité. Cela aurait peut-être permis d'éclairer la C.N.C.L., mais elle a fait un autre choix, et elle est tout à fait libre de celui-ci.

M. Louis Mexandeau. Il y a M. Bouyssonie qui représente l'avenir !

M. le ministre chargé des P. et T. Monsieur Mexandeau, je vous laisse libre de votre jugement.

Vous avez parlé de grisaille ; je pourrais dire qu'avec vous, c'était lugubre. Mais, là encore, c'est un propos de fin de soirée.

Votre propos a été au fond, à l'égard de ce budget, très clément, car vous mesurez bien que je suis en train de faire en partie ce que vous auriez aimé faire et que vous n'avez pas pu faire vraiment. Il y avait dans votre intervention beaucoup de compréhension, et je vous en remercie.

Je remercie M. Charles de sa prise de position politique, car il s'exprimait au nom d'un groupe important de l'Assemblée nationale qui est le pivot de la majorité - le groupe R.P.R. Son intervention a été d'une grande sagesse et traduit une profonde réflexion.

M. Jean Jaroze. M. Charles vient de gagner un bureau de poste ! (*Sourires.*)

M. Rémy Auchédé. Dans le calendrier, cela doit être la saint Charles !

M. le ministre chargé des P. et T. Il a fait preuve à la fois de beaucoup de mesure et de beaucoup de détermination. Je me bornerai donc à apporter quelques informations complémentaires.

Vous avez évoqué le problème de la T.V.A. en indiquant qu'il fallait que la D.G.T. puisse effectivement récupérer la totalité de la T.V.A. qu'elle paie sur ses investissements. Je transmettrai naturellement à M. le ministre chargé du budget cette préoccupation du représentant du groupe du R.P.R., et je suis persuadé qu'il y sera très sensible. (*Sourires.*)

M. Rémy Auchédé. Cela n'empêchera pas la poste d'être dans un mauvais état !

M. le ministre chargé des P. et T. Vous avez évoqué l'éventualité de la présentation de deux budgets annexes distincts. C'est effectivement une possibilité. L'application de la T.V.A. au secteur des télécommunications rendrait effectivement plus difficile la contraction des comptes mais, aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'un budget annexe unique.

Vous avez parlé, en ce qui concerne la poste, d'un point auquel je suis très sensible et très attentif : vous avez indiqué que la poste a plus besoin de fiabilité et de sécurité que de rapidité absolue. C'est vrai. Le courrier rapide inter-entreprises prend de plus en plus souvent des formes électroniques. Les entreprises, en revanche, se tournent d'une façon constante et progressive vers la poste pour des besoins de publi-postage, de contacts commerciaux, d'information. Elles attendent de nous la sécurité, la fiabilité, et j'ajoute que, de ce point de vue, nous n'avons pas à rougir des résultats, en amélioration constante, de notre fiabilité, de notre sécurité et de notre rapidité. Cela prouve, s'il en était besoin, que les postiers ont réagi avec beaucoup de courage et de détermination à l'épreuve que constituent, c'est vrai, les diminutions d'effectifs avec ce qu'elles impliquent de réorganisation des tournées, en assurant cependant une amélioration constante du service, car les effectifs et la quantité ne suffisent pas à assurer la qualité du service. Encore faut-il une organisation optimale, plus judicieuse. Les résultats constatés et reconnus prouvent que nous avons su faire face en 1985 et en 1986 - et nous le ferons en 1987 - à cette obligation de qualité qui pèse sur nous.

En conclusion, ce budget annexe a souffert, c'est vrai, des convoitises qu'il a pu susciter. Aujourd'hui, nous marquons une rupture dans cette évolution, avec une inflexion que M. le rapporteur a qualifié de modeste, mais qui est réelle, et surtout nous prenons le chemin de l'autonomie et de la responsabilité, de la prise en compte de la réalité d'entreprise de nos activités postales et télécommunicantes. Je pense sérieusement que nous donnons à ces deux grands services les moyens de se battre en motivant leur personnel, en donnant à nos clients des raisons d'espérer dans notre sérieux et la continuité de nos efforts et en assurant, au-delà de nos missions de service public auxquelles nous sommes attachés, la mission de servir tous les publics, ce qui est la condition de notre développement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je vous indique que vous disposez de deux minutes pour poser votre question. Au bout de deux minutes, je vous couperai le micro. Je demande au Gouvernement de tenir compte de ce que la conférence des présidents a fixé, en accord avec le ministre compétent, le temps de parole imparti au Gouvernement. Cela signifie, monsieur le ministre, qu'il vous reste, en tout et pour tout, huit minutes pour répondre aux sept questions posées, ainsi que pour soutenir votre amendement et donner votre avis sur celui de M. Mexandeau (*Sourires.*) Je souhaite que chacun respecte les temps de parole fixés.

La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, vous avez en partie répondu déjà à la question que je souhaitais vous poser. J'irai donc, si vous le permettez, un peu plus loin dans mon propos.

En matière économique, nous souhaitons un désengagement important de l'Etat et nous pensons que le secteur dont vous avez la charge est sans doute celui dans lequel on peut aller le plus vite et le plus loin.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons que la D.G.T. cesse d'être une direction générale de ministère pour devenir une véritable entreprise, entreprise publique sans doute, mais entreprise néanmoins, ayant avec l'Etat des liens contractuels. Nous pensons également qu'il peut en être de même pour la poste.

J'ajoute que les dispositions prévues par la loi sur la communication confient à la C.N.C.L. des missions de régulation en matière de télécommunications.

Il ne devrait plus, dans ces conditions, revenir à votre ministère que des missions de tutelle, de réflexion stratégique, de politique industrielle, autant dire qu'une structure d'état-major légère devrait suffire et pourrait être directement rattachée au ministère de l'industrie.

Monsieur le ministre, vous avez l'occasion, unique dans l'histoire de la République, de vous distinguer en proposant un plan de réforme qui conduirait à la suppression de votre propre poste ministériel. (*Sourires.*) Je sais qu'il est dur de demander à quelqu'un la suppression de son propre poste, mais je ne doute pas, compte tenu des éminentes qualités qui sont les vôtres, que vous puissiez retrouver un autre poste à votre mesure. (*Sourires.*)

Pour en revenir à l'essentiel, ma question est la suivante : comment allez-vous, en termes de structure, organiser ce désengagement de l'Etat du secteur des postes et télécommunications ? Quel est à terme votre objectif, la solution idéale que vous envisagez et quel est l'horizon que vous vous fixez ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Monsieur Mégret, votre question mériterait que j'y réponde plus d'une minute.

Ce que je peux simplement vous dire, c'est que je veux cheminer lentement, tranquillement, sereinement vers plus de liberté possible pour l'utilisateur. C'est la raison pour laquelle je prépare un texte sur la concurrence dans le secteur des télécommunications et que je m'efforce de donner, dans le secteur de la poste, le plus de liberté possible à l'utilisateur, mais également le plus de droits de défense aux services dont j'ai la tutelle.

Je ne souhaite pas poser en termes de structure, comme vous l'avez fait, monsieur le député, le problème des télécommunications ou de la poste. Ce sont les réalités du marché qui, peu à peu, pèsent sur les opérateurs qui assurent la prestation et qui les obligent, quelle que soit d'ailleurs leur nature juridique, à tenir compte de ces contraintes, à s'adapter. Vis-à-vis de paramètres ou de contraintes extérieures à ces préoccupations d'entreprise, cette dynamique de marché - que je souhaite libéré de la façon la plus complète tout en mesurant la nécessité de protéger les missions de service public - aboutira progressivement à ce que cet opérateur - quelle que soit sa nature juridique - se comporte de la façon la plus compétitive possible, ce qui est à la fois l'intérêt de ses clients et l'intérêt de la collectivité à laquelle il appartient.

M. le président. La parole est M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, le choix du plan « câble » en 1982 par la gauche avait mis la France dans une position d'avant-garde dans le monde avec la mise en place de réseaux communs entre la télécommunication, le téléphone et les nombreux services liés à l'interactivité et au choix majoritaire en faveur de la fibre optique.

Les industries du câble trouvaient là les moyens et les commandes nécessaires pour conquérir une place privilégiée dans le marché international des réseaux.

La force du plan « câble » était d'assurer une cohérence des réseaux entre les deux technologies : le coaxial et la fibre optique. C'était aussi de permettre une coopération fructueuse entre la D.G.T. et les collectivités locales.

La réussite de ce plan fut concrétisée par la signature de la convention « câble » par près de cinquantes villes, qui, aujourd'hui, ont toutes confirmé leur choix, et par la demande unanime des industriels pour que la D.G.T. reste maître d'ouvrage du plan « câble ».

Ce plan est aujourd'hui remis en cause par le Gouvernement, et votre politique, monsieur le ministre, déstabilise complètement l'édifice construit non sans peine depuis 1982.

L'installation des réseaux sera livrée aux groupes privés et le choix de la fibre optique sera laissé à l'appréciation des communes, qui devront en payer le surcoût. C'est dire qu'il n'y aura plus guère de nouveaux candidats.

Il n'y aura plus d'égalité d'accès, puisque les communes qui souhaitent se lancer dans le câble ne bénéficieront plus des avantages des premières villes câblées.

Il n'y aura plus de péréquation des tarifs, ce qui entraînera de nouvelles inégalités entre les villes et les régions de France.

Autrement dit, il n'y aura plus, en la matière, de service public.

En revanche, il y aura deux types de citoyens : ceux qui bénéficieront d'un réseau performant et ceux qui tomberont dans l'inconnu, avec l'irruption de groupes étrangers qui proposeront n'importe quel réseau à n'importe quel prix.

Monsieur le ministre, en mettant fin au plan « câble », vous bradez un équipement essentiel de notre pays. Ce « bradage » sera lourd de conséquences pour les industriels et les collectivités locales, ainsi que pour l'avenir technologique de notre pays. Vous ne croyez pas au réseau câblé et vous me faites penser à ceux qui, voici cent ans, ne croyaient pas au réseau des chemins de fer.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Eh bien, monsieur le député, donnons-nous rendez-vous dans cent ans, et nous verrons bien qui a raison ! (*Sourires.*)

Mais, soyons sérieux ! Ce plan « câble » débouche sur une impasse, et ce pour deux raisons.

Premièrement, la parole n'a, à aucun moment, été donnée au client, lequel, pourtant, paiera un abonnement mensuel. Ce plan a été développé comme si le client avait l'obligation de se raccorder, de s'abonner et, donc, de payer. L'incertitude commerciale de ce plan « câble » est totale.

A cela, vous répondez que la D.G.T. et le budget annexe ont le devoir de soutenir financièrement des équipements dont la nécessité économique n'est pas avérée et dont la rentabilité ne peut être mesurée sur aucun marché ni vérifiée par aucune étude en grandeur nature. Vous imposez à la D.G.T. une obligation qui pèse sur l'ensemble des abonnés des télécommunications alors qu'elle ne profitera qu'à une minorité de foyers.

Deuxièmement - et là, il ne s'agit plus d'une inconnue mais, permettez-moi de vous le dire, d'une véritable absurdité - parallèlement à ce plan, qui consiste pour l'essentiel en la diffusion d'images de télévision et qui, pour les collectivités locales, se traduit par des contrats très alléchants, pour ne pas dire de *dumping*, le même gouvernement a multiplié les chaînes de télévision hertziennes aériennes. Or, à partir du moment où le spectateur peut capter jusqu'à six chaînes, ce qui constitue un progrès considérable, et ce gratuitement, à l'exception de la chaîne à péage, le plan « câble » perd une grande part de son intérêt, d'autant que, pour l'instant, le câble est un tuyau sans contenu, qui ne délivre aucun message et n'offre aucun programme attractif, ce qui freine considérablement son développement commercial.

M. Michel Berson. Quelle caricature !

M. le ministre chargé des P. et T. Un tel système est économiquement absurde.

Je ne nie pas qu'il puisse avoir un effet d'amorce et permettre l'apparition d'un marché. C'est pourquoi nous n'avons nullement mis fin au câblage du pays. Nous nous bornons à prendre en compte les réalités économiques et l'état de la demande solvable, afin de ne plus financer sans aucune considération de rentabilité économique un système d'équipement aussi lourd.

Vous avez invoqué l'exemple du chemin de fer. Vous auriez pu, plus opportunément, prendre celui du téléphone.

M. Alain Richard. C'est ainsi que cela a commencé !

M. le ministre chargé des P. et T. Lorsque le téléphone a été « lancé », il a effectivement fallu aller au-devant d'une demande qui s'esquissait à peine. Mais le développement du réseau a été assuré en totalité par autofinancement, ce qui n'est pas le cas du plan « câble ». Dans les années soixante-dix, chaque fois qu'on installait une ligne téléphonique, on gagnait de l'argent, et c'est avec cet argent gagné qu'on a pu continuer à financer le développement du réseau téléphonique. Au contraire, chaque fois qu'on installe une prise de câble, on perd de l'argent, et l'exploitation des prises ne rapportera rien à la D.G.T. avant vingt-cinq ans, si tant est que ces équipements ne soient pas devenus obsolètes d'ici là.

En vérité, nous avons réintroduit un minimum de rationalité économique dans un programme qui s'apparentait à la commandite publique ou, avec une technologie élaborée, aux Ateliers nationaux, chers à la tradition socialiste.

M. Michel Berson. Vous êtes un libéral qui refuse le risque. C'est un comble !

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, pour M. Jean-Claude Porthault.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre, le hasard veut que ce soit le député de Cergy-Pontoise qui s'adresse à vous.

Je regrette que, malgré le caractère très nuancé et très pondéré de la quasi-totalité de vos propos dans les domaines couverts par votre ministère, vous vous soyez, à deux reprises, dans votre intervention initiale et dans votre réponse à M. Berson, laissé quelque peu emporter par la passion dans votre façon de qualifier le plan « câble », qui représente un effort technologique dont la collectivité a beaucoup à retirer. Ces propos contrastent d'ailleurs avec la pondération avec laquelle vous avez traité le dossier vis-à-vis des collectivités déjà engagées dans le plan.

Cela dit, je voudrais évoquer le problème de la filière électronique.

Depuis sa création, à la mi-1983, celle-ci dépendait du ministère dont vous avez actuellement la charge. Elle avait connu une « montée en puissance » et engendré une forte impulsion industrielle jusqu'à l'année 1986 incluse, puisque les autorisations de programme s'élevaient à 4 700 millions de francs et que les crédits de paiement progressaient en conséquence.

Le décret d'attribution de 1986 a détaché de votre ministère la filière électronique et a rattaché au ministère de l'industrie l'électronique et l'informatique. Pour autant, les financements correspondants n'ont pas été déconnectés et le budget annexe des P. et T. continue à financer la filière électronique. Je regrette, au passage, que, pour l'année 1987, le montant des autorisations de programme baisse de 36 p. 100.

Considérez-vous que votre administration et votre entreprise aient une part de responsabilité dans les orientations de la filière électronique et les objectifs qu'elle doit viser ? Admettez-vous qu'il y ait une synergie entre la direction générale des télécommunications, l'ensemble de ses tâches et le secteur couvert par la filière électronique ? Au-delà des questions de rattachement ministériel, estimez-vous que les résultats industriels auxquels doit parvenir prochainement la filière électronique concernent directement votre ministère et qu'il doive donc y garder une responsabilité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Lors de la constitution du Gouvernement, les P. et T., qui étaient un secrétariat d'Etat, ont été rattachés au ministère de l'industrie, comme c'était le cas dans le dispositif précédent, et ce pour une raison qui n'échappe à personne : c'est que, en réalité, la politique industrielle de la filière électronique a toujours été conduite principalement par le ministre de l'industrie et par la D.I.E.L.I., la direction des industries électroniques et d'informatique, et que le rattachement des postes et télécommunications au ministère de l'industrie était d'ordre budgétaire et répondait au souci de pouvoir affecter d'éventuels excédents à la filière électronique. L'imbrication des deux ministères était indispensable au transfert des excédents de la D.G.T. à la filière électronique. Le ministère de l'industrie est donc resté le véritable patron de cette filière, même si c'est nous qui payons, et la confiance accordée en apparence aux postes et télécommunications cache en réalité une opération de dépouillement.

Mais à chacun son métier ! Le nôtre est d'être prestataire de services, et non d'être tuteur de l'industrie. S'il doit y avoir une politique industrielle, elle doit être conduite par le ministre de l'industrie.

Pour ma part, en tant que prestataire de services, je souhaite avoir le libre choix de mes achats et de mes équipements, la liberté de développer tel ou tel type de produit parce que j'estime qu'il correspond à l'attente de ma clientèle.

M. Alain Richard. Aucun des grands prestataires ne raisonne ainsi !

M. le ministre chargé des P. et T. Une politique industrielle - et tous les gouvernements, monsieur Alain Richard, ont été confrontés à cette réalité - se transforme très vite en une politique de soutien aux entreprises en difficulté.

Nous estimons, en particulier à la direction générale des télécommunications, que nous avons le droit, et le devoir, de choisir nos équipements et nos fournisseurs en fonction de considérations de professionnels prestataires de services, et non pas en fonction de considérations d'aménagement du territoire, d'aide à l'emploi ou de soutien à des entreprises en difficulté.

Dans ce renoncement, nous avons en fait recouvré notre liberté.

Notre préoccupation industrielle est d'avoir des fournisseurs en situation de concurrence et dont la pérennité soit si possible, assurée. A cet égard, notre politique d'achat, qui repose sur le partenariat et, d'une certaine façon, sur la contractualisation avec certains fournisseurs, constitue notre véritable force.

Mais cette politique est mue par une préoccupation de prestataire de services, et non par des préoccupations extérieures. Nous avons des comptes à rendre aux clients des télécommunications et nous ne pouvons, surtout si nous voulons préparer une situation plus ouverte à la concurrence, avoir d'autres préoccupations que celles qui sont inhérentes à notre profession.

Quant au problème du câble, monsieur Alain Richard, si j'ai adopté un ton peut-être un peu plus vif, c'est parce que, à mon sens, la politique menée dans ce domaine risquait de confiner à l'ubuesque : on dépense, on dépense, sans se demander quelle sera *in fine* l'utilité économique. Or, dans un pays où les moyens sont, par la force des choses, limités, tout effort d'investissement accompli dans un secteur dont la rentabilité à moyen terme n'est pas assurée s'opère au détriment d'investissements plus rentables. J'ai, en ce qui concerne les télécommunications, des possibilités d'investissement dans des domaines à rentabilité rapide, ainsi qu'on l'a fort opportunément rappelé - c'est, je crois, M. Jarosz qui a cité un rapport de la Communauté européenne. J'ai par conséquent le devoir, en tant que chef d'entreprise responsable du développement d'un secteur, d'affecter mes investissements par priorité aux secteurs correspondant à la nécessité économique exprimée par le marché.

Et, si j'ai effectivement le devoir d'être dans certains domaines un précurseur qui prend des risques, car c'est inhérent à la fonction publique, je n'ai pas le droit de faire de cette politique de risque une politique d'ensemble pour mon ministère, car cela s'opérerait au détriment de l'utilisateur, que j'ai le devoir de respecter.

M. le président. La parole est à M. Jean Oehler.

M. Jean Oehler. Monsieur le ministre, 4 600 emplois supprimés sur 7 000 prévus ! C'est une façon de présenter les choses, d'ailleurs. C'est « moins pire que le plus pire ». (*Sourires.*)

Parmi ces suppressions, il y aura 6 p. 100 de préposés en moins.

Lors de votre audition par la commission, vous m'avez répondu que c'était dû à la promotion. D'accord ! J'accepte l'argumentation. Mais la distribution du courrier ne souffrira-t-elle pas de cette réduction du nombre de préposés ?

Ce budget traduit un abandon de toute préoccupation industrielle des P. et T., alors que, selon votre propre expression, c'est l'entreprise la plus importante de notre pays.

L'investissement des télécommunications régresse en volume. Quelle stratégie d'entreprise peut alors être conduite ? A moins que vous n'estimiez que tel n'est pas votre rôle.

Par ailleurs, ce budget met en évidence les dilapidations du portefeuille d'activités, avec l'intention de privatiser le service des cabines téléphoniques, le radio-téléphone, les transports de fonds. N'est-ce pas à une véritable tentative de dérégulation que nous assistons ?

Avec tout ça, la notion de service public disparaît, ce qui risque d'entraîner une détérioration du service rendu.

La mise en place de « téléports » va très clairement dans ce sens, puisque les zones dites franches échappent au trafic des P. et T. pour les communications internationales et peut-être demain pour les communications interurbaines.

De même, l'introduction de la T.V.A. dans la facturation du téléphone risque d'entraîner un changement de statut. D'ailleurs, vous ne le niez pas.

A la page 20 de son rapport, le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges écrit : « Les entreprises pourraient déduire près de 7 milliards de francs, soit un gain net pour le Trésor d'environ 3 milliards de francs. » Et il ajoute : « Votre rapporteur remarque que le Trésor pourra également récupérer une partie de la déduction de la T.V.A. sur les entreprises par le biais de l'impôt sur les sociétés. » N'est-ce pas un autre moyen de prélèvement ?

Ainsi, ce budget traduit, non dans sa globalité, mais dans ses détails, un demantèlement de l'outil. La volonté de modernisation et de développement disparaît.

Cela est grave pour l'avenir des postes, des téléphones et des télécommunications.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Je remercie M. Oehler de ses très nombreuses questions, qui, à elles seules, mériteraient que je recommence l'exposé d'ensemble. (*Sourires.*)

Je me bornerai à lui faire observer, sur un point auquel je suis sensible, que la diminution de 6 p. 100 du nombre des préposés n'entraînera heureusement pas une diminution identique du nombre de tournées ni une dégradation de la distribution postale. En effet, il est possible d'accroître la productivité, notamment en réorganisant les tournées et éventuellement, je le reconnais, en faisant appel à des sous-traitants pour le transport. De toute façon, nos clients peuvent être assurés d'être servis dans les mêmes conditions.

Pour le reste, je renvoie M. Oehler à l'essentiel de mon propos puisque lui-même me renvoyait à l'essentiel des problèmes. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre, M. Arnaud Lepercq, député de la Vienne, qui, à la suite d'un empêchement, n'a pu être présent ce soir, m'a demandé de vous interroger sur un problème qui lui tient à cœur.

Le système de tarification des communications téléphoniques repose, depuis 1956, sur un découpage du territoire métropolitain en 470 circonscriptions de taxe.

Ce système ancien, fondé sur la prise en considération de la notion de distance, pénalise un grand nombre d'utilisateurs de ce service public.

Ainsi, à l'intérieur d'un même département, les tarifications téléphoniques varient d'une circonscription à l'autre sans qu'il soit tenu compte des écarts démographiques. En effet dans la circonscription parisienne, un nombre important d'utilisateurs paient une taxe de base toutes les six ou neuf minutes, alors que, dans les départements ruraux, peu peuplés, les utilisateurs de certaines circonscriptions paient une taxe de base toutes les quarante-cinq secondes pour téléphoner au chef-lieu de leur département.

Ne serait-il pas possible de calquer les circonscriptions de taxe sur les circonscriptions électorales, auquel cas l'écart démographique ne dépasserait pas 20 p. 100, ou même, plus simplement, d'étendre chaque circonscription de taxe à l'ensemble du département ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Monsieur le député, c'est une très bonne question.

Il existe une profonde inégalité, dont nous sommes tout à fait conscients, devant le service public du téléphone. Les 478 circonscriptions de taxe varient, en gros, de 3 000 à 3 millions d'abonnés, même si, en réalité, le chiffre moyen est de 50 000 - je pourrais vous indiquer la distribution statistique.

Premièrement, la tarification sera de plus en plus fonction de la durée et de moins en moins de la distance. C'est le sens de la réforme tarifaire qui est intervenue le 1^{er} octobre. Elle est conforme à l'intérêt des ruraux et, d'une façon générale, de ceux qui téléphonent d'une circonscription de taxe à une autre.

Par ailleurs, nous avons engagé, en concertation avec les associations d'usagers, une réflexion en vue d'aboutir à la mise en place d'une tarification par « zones-bulles » concentriques, chaque abonné payant un même prix pour une même distance. Cela ne gommara pas toutes les inégalités en raison des densités différentes des départements mais cette nouvelle tarification suppose des équipements adaptés et, par conséquent, un effort d'investissement.

Nous serons en mesure, au printemps prochain, de proposer une réforme tenant compte de nos possibilités en équipements et de ce que souhaitent les usagers. Dans l'immédiat, nous allons nous efforcer de mettre fin à quelques situations aberrantes. Ainsi, sur le même territoire communal, il y a parfois deux, voire trois zones de tarification. Certes, ce sont des exceptions : raison de plus pour les supprimer. Mais il s'agit d'un effort de longue haleine que nous allons poursuivre avec acharnement.

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. J'aborderai le problème de la qualité du service des télécommunications.

La qualité de la transmission des télécommunications n'est pas douteuse. La diminution substantielle du nombre de dérangements, soulignée par M. Poniatowski dans son rapport, montre que des améliorations continuent à se produire et que la charte de gestion a accompli une bonne partie de sa mission.

En revanche, une difficulté persiste dans les relations commerciales de l'usager, individuel ou entreprise, avec l'exploitant du service : il s'agit du problème de la facturation, de sa fiabilité et des litiges qui leur sont relatifs.

La facturation est discutée, c'est un fait, et elle n'est pas indiscutable. Quantité d'aléas techniques et physiques - que tous les « bricoleurs » des télécommunications citent à l'envi - peuvent affecter le nombre d'impulsions qui déterminent le montant d'unités facturées.

Le risque est mince statistiquement, mais il est impossible à supprimer et aboutit à des aberrations dans un certain nombre de cas. J'observe d'ailleurs que, avec une grande constance, le ministère des P. et T. s'abstient de publier les statistiques à cet égard. Il n'existe pas de procédure de vérification contradictoire ni d'arbitrage des litiges. L'exploitant du service dit son chiffre et apprécie unilatéralement, selon une méthode purement administrative, si ce chiffre mérite d'être révisé ou non. La facturation détaillée, qui est d'un coût acceptable mais relativement dissuasif, ne change pas cette situation de dissymétrie puisqu'elle n'a pas valeur de preuve.

Les préoccupations de service public que vous avez justement appelées et le souci d'une contractualisation plus loyale des rapports avec le client justifient une amélioration de cette relation et l'introduction d'une véritable possibilité de conciliation selon un mécanisme souple qui pourrait comporter une forme d'association de représentants des usagers.

Je ne propose pas de modèle tout fait, mais je pense qu'il faut sortir d'un certain immobilisme et rompre, je le répète, le caractère trop dissymétrique des relations entre l'exploitant et l'usager lorsqu'il y a litige sur le montant de la facture.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Vous avez parfaitement raison, monsieur Richard : votre observation est frappée au coin du bon sens. Ce problème n'a d'ailleurs pas échappé à la direction générale des télécommunications. La tendance consiste à considérer de plus en plus l'usager comme un client, ce qui nous éloigne de l'administré et tend à prouver que nous sommes de plus en plus une entreprise et de moins en moins une administration. Certes, le nombre de 500 000 contestations est très important, mais il faut le rapporter aux quelque 120 millions de factures expédiées chaque année. Cinq contestations pour 1 000 : cela reste dans le domaine du raisonnable.

A ce problème technique, nous pouvons répondre par la facturation détaillée. Celle-ci coûtait 10 francs par mois jusqu'à présent ; elle coûtera 8 francs par mois désormais. Nous

la facturons parce qu'il s'agit d'un service supplémentaire et que nous avons une politique de l'abonnement le plus bas possible. Or la facturation détaillée suppose des équipements que ne possèdent pas encore tous nos centraux. J'ai pris l'engagement que tous seraient équipés pour 1989.

La facturation détaillée s'accompagne d'un service nouveau, actuellement expérimenté en Ille-et-Vilaine, le service Gestax. C'est un service d'alerte permanente au bénéfice de l'usager, qui fonctionne à l'initiative de la D.G.T., c'est-à-dire des centraux téléphoniques. Nous surveillons la consommation de chaque abonné par rapport à sa consommation moyenne. Lorsqu'il y a un dérapage important, nous prévenons l'abonné en lui disant : « Cela fait quinze jours que vous êtes nettement au-dessus de la norme. Que se passe-t-il ? ». Ce service existe d'ailleurs dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis, où l'on vous appelle parfois directement en vous demandant : « Etes-vous d'accord ? Votre consommation nous paraît anormale. »

La facturation détaillée, d'une part, et l'extension progressive du système Gestax, d'autre part, devraient limiter le nombre des conflits.

Cela étant, les télécommunications ne sont pas parfaites et la technique suppose des erreurs. J'ajoute que les clients ne sont pas non plus toujours parfaits. Soit de bonne foi, soit par malice, ils ont parfois des comportements qui aboutissent à des contentieux lourds. Tous les services commerciaux s'efforcent d'avoir l'attitude la plus ouverte, la plus humaine possible, et nous essayons de régler les problèmes au cas par cas.

Je concède que dans les grandes agglomérations, en particulier dans les zones urbaines de la région parisienne, il ne peut y avoir ces liens personnalisés qui se tissent dans d'autres départements mais, avec 24 millions de lignes installées, il est à peu près inévitable qu'il y ait de temps à autre des comportements insatisfaisants. Nous sommes très attentifs à ce problème et la technique permettra de limiter les litiges, mais nous ne pourrions pas atteindre la perfection. Ce serait sinon la faillite des avocats et ce serait bien dommage pour cette profession !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, vous avez annoncé votre intention d'ouvrir des téléports sur le territoire français, c'est-à-dire des zones franches de communications téléphoniques, donc en dehors de la législation de droit commun.

Une opération est prévue à Poitiers. Metz, Nice, Roubaix et Toulouse sont demandeurs. Des projets s'élaborent pour Marne-la-Vallée, La Défense, Lyon, Montpellier. Allez-vous donner les autorisations nécessaires à l'ouverture des téléports ?

Si nous ne sommes pas contre la mise à la disposition des entreprises grandes utilisatrices de télécommunications, notamment dans les centres d'affaires, d'une infrastructure spéciale permettant d'accéder aux réseaux de communication internationaux par satellite, nous sommes en revanche opposés à toute initiative de démantèlement du service public, de désorganisation de la D.G.T., de déréglementation des télécommunications.

Les dangers du téléport, c'est-à-dire des zones franches, sont grands.

L'essentiel des investissements, fort coûteux, sera financé par le service public, mais les installations seront gérées et exploitées par une société privée - comme A.T.T. ou I.B.M. - en dehors de la réglementation et en offrant aux entreprises implantées dans le site du téléport des prix pouvant atteindre 50 p. 100 du tarif actuel.

C'est là une concurrence déloyale pour la D.G.T. qui, devant assurer des missions de service public auxquelles les opérateurs privés ne sont pas astreints, ne pourra pas pratiquer des tarifs compétitifs.

C'est là une remise en cause de la politique tarifaire des P. et T., fondée sur la péréquation, c'est-à-dire l'égalité et la solidarité.

Deuxièmement, une partie du trafic international sera détournée : le trafic le plus rémunérateur pour la D.G.T. Il faut rappeler, par exemple, qu'en Ile-de-France 5 p. 100 des lignes assurent 50 p. 100 des recettes de trafic.

Dans ces conditions, quels moyens réels de contrôle aurons-nous pour éviter que les opérateurs privés revendent, sous-tout à des tiers les services de télécommunications ?

Comment empêcherez-vous l'établissement, entre sites de téléport, de communications interurbaines qui concurrenceront le réseau national de télécommunications ?

Comment empêcherez-vous que des liaisons spécialisées convergent d'entreprises de l'extérieur vers les téléports, afin de profiter de communications à bon marché ?

Le téléport, ce n'est pas, comme vous l'affirmez « un chantier expérimental de liberté », c'est l'aventure libérale, dangereuse, inégalitaire, et en définitive inefficace.

Dernière le téléport, c'est l'avenir des réseaux à valeur ajoutée, des liaisons spécialisées, des communications internationales et interurbaines qui est posé.

Dernière le téléport, c'est l'avenir du service public de qualité, ouvert à tous et à coût abordable pour tous, qui va se jouer.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On a compris que vous n'en vouliez pas !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Monsieur le député, les téléports, tels qu'ils existent dans l'esprit d'un certain nombre d'élus locaux ou de promoteurs de projets, ne méritent ni cet excès d'honneur ni cet excès d'indignité ! Tous les problèmes que vous avez posés sont réels et ils seront au cœur du débat sur la loi organisant la concurrence dans le secteur des télécommunications.

La seule décision que j'ai prise a été d'examiner les conditions dans lesquelles un téléport pourrait être installé à tel ou tel endroit, à la demande d'élus locaux, dès lors qu'il ne remettrait pas en cause les flux de télécommunications existants, qu'il serait réservé aux seules entreprises implantées sur un site géographique déterminé, sans possibilité de connexion, et qu'il créerait des emplois, en particulier des emplois de services, dans des secteurs aujourd'hui déshérités.

Je ne comprends au demeurant pas votre attitude favorable à des équipements privés pour des entreprises existantes ayant des communications internationales. Ce sont justement ces entreprises que nous ne souhaitons pas voir bénéficier de systèmes de téléport, c'est-à-dire de communications en zone franche, parce que c'est le chiffre d'affaires que nous réalisons avec ces entreprises qui permet de financer les communications peu rentables avec d'autre pays.

Mon attitude est d'une extraordinaire prudence : je ne veux pas décourager les promoteurs de projets qui sont des élus responsables, attachés au développement de leur collectivité et confrontés à des problèmes de développement effectifs, mais je ne veux pas non plus brader un système de communications internationales qui repose aujourd'hui encore, pour les raisons très pertinentes que vous avez évoquées, sur la solidarité, et donc sur une péréquation.

Nous sommes dans une phase de réflexion. Soyez sans crainte, soyez serein. Les élus ont le droit de savoir, ils ont le droit de comprendre le cas échéant pourquoi nous ne pouvons pas répondre à leur attente. Mais nous n'avons pas le droit de leur fermer la porte au nez au nom de principes dogmatiques. Nous avons le devoir d'aller avec eux jusqu'au bout du chemin. Qu'ils comprennent nos contraintes ; nous comprenons les leurs.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 39, au titre des services votés, au chiffre de 153 334 715 952 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle les crédits ouverts à l'article 40, au titre des mesures nouvelles :

Autorisations de programme inscrites au paragraphe I : 41 718 500 000 F.

Crédits inscrits au paragraphe II : 28 486 151 300 F.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 129, ainsi rédigé :

« I. - Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 40 de 395 millions de francs.

« II. - Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de cet article de 1 035 000 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé des P. et T. Il s'agit d'un amendement de coordination afin que la présentation budgétaire pour 1987 tienne compte de la décision d'assujettir les télécommunications à la T.V.A. Nous raisonnons hors taxes, ce qui modifie naturellement les règles de comptabilité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement mais elle l'aurait certainement adopté puisqu'il répond à une observation qu'elle avait formulée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 129.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Mexandeu et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 94, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 40 de 1 milliard de francs. »

La parole est à M. Louis Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. Monsieur le ministre, vous savez que la procédure parlementaire et la nécessité de ne pas s'exposer au rejet de leur amendement en vertu du texte constitutionnel obligent les parlementaires à proposer paradoxalement des réductions de crédits alors même qu'ils voudraient les voir augmenter.

Si je propose, contre ce que je souhaite en mon for intérieur, de réduire les crédits d'investissements ouverts au paragraphe II, c'est-à-dire les crédits de la direction générale des télécommunications, c'est simplement pour appeler votre attention sur une orientation qui me paraît lourde de risques, ou plus exactement sur un déséquilibre dans l'affectation des crédits d'investissement de la direction générale des télécommunications.

Nous en sommes toujours à 30 ou 33 milliards de crédits d'investissement mais nous ne sommes plus à l'époque où l'on installait 1 500 000 ou 1 800 000 lignes par an. L'an prochain, par exemple, on installera 600 000 lignes seulement, car nous avons peu à peu satisfait les besoins de nos concitoyens.

Partant de ce constat, faut-il encore engager 73 p. 100 des crédits dans le renouvellement accéléré des centraux téléphoniques ? Il y a toujours un risque d'obsolescence mais l'on est ainsi conduit à changer des matériels qui n'ont pas été amortis et sont encore extrêmement performants.

Par ailleurs, la part des crédits disponibles pour d'autres opérations me semble bien faible. Ainsi, pour le plan câble, 2,2 milliards de francs seulement sont prévus. J'ai bien écouté ce que vous avez répondu à mes collègues à ce sujet. Ce n'est pas parce que ce plan portait mon nom mais je ne souscris absolument pas à votre analyse. En effet, la thèse que vous avez développée ressemble à celle que nos lointains prédécesseurs ont soutenue il y a quinze ou vingt ans pour ne pas développer le téléphone. Quelqu'un avait même employé l'expression de « gadget » en disant que c'était seulement une minorité qui réclamait le téléphone et qu'il n'était donc pas indispensable d'investir beaucoup d'argent. Il nous a fallu quinze ans pour rattraper notre retard en ce domaine, qui n'a été comblé qu'en 1981-1982 alors que j'étais ministre. Je reconnais à cet égard que j'ai poursuivi un effort qui avait été entrepris bien avant moi.

Compte tenu du besoin d'images de la population, le même engouement va se manifester pour le câble. Certes, il y a toujours quelqu'un qui paie ! Ainsi, au siècle dernier, ce sont les citoyens non utilisateurs qui ont d'abord financé les chemins de fer ; les ruraux ont payé pour les citadins et ont eu ensuite leurs propres lignes. Il en a été de même pour le téléphone.

Ce que je critique, c'est l'absence de projet à long terme. Vous sacrifiez le plan Câble à la rentabilité immédiate alors qu'il s'agissait d'un plan ambitieux comme l'ont été dans le passé le programme de lignes de chemins de fer, le plan Freycinet pour les canaux et les grands plans d'adduction d'eau. Le plan Câble mériterait mieux que ce que vous lui attribuez.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Louis Mexandeau. Je termine, monsieur le président. Au demeurant, je ne suis pas un religionnaire de la fibre optique, un système mixte serait parfaitement concevable. La République fédérale d'Allemagne est partie plus tard que nous mais est en train de nous dépasser largement en ce domaine.

Il y aura une grande différence qui aboutira à une véritable ségrégation entre les habitants des quarante villes qui ont signé ou vont signer une convention de câblage et ceux qui, notamment en milieu rural, seront desservis - parce que les collectivités locales n'auront pas eu recours au service public - par des entreprises dont la qualité du matériel et des prestations sera bien inférieure à celle que le plan câble offrait.

M. Michel Berson. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. En vous écoutant, monsieur Mexandeau, je me disais que votre amendement était sans doute un prétexte.

Vous dénoncez l'insuffisance de crédits, mais que n'avez-vous gagé votre amendement par une augmentation des tarifs, par exemple ? Puisque vous avez recouru à cette pratique pendant cinq ans, je ne vois pas pourquoi vous vous en privez ce soir !

Mais, en fait, votre amendement n'est pas un prétexte : vous essayez de démontrer que trop d'argent est consacré à la commutation, à la modernisation du réseau, et vous avez l'air de dire qu'il y a surinvestissement, ce qui est assez curieux de la part d'un ancien ministre des P. et T. !

M. Louis Mexandeau. Il n'y a pas trop d'investissements : je conteste simplement leur répartition !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Dans votre esprit, il y a surinvestissement dans la commutation - alors que la numérisation n'est pas achevée - mais l'investissement pour le câble est insuffisant. Nous trouvons, quant à nous, qu'il est suffisant, comme celui pour la filière électronique.

Dans ces conditions, je pense que la commission aurait rejeté votre amendement.

M. Michel Berson. C'est un discours du passé !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé des P. et T. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement, d'abord parce que les besoins de la commutation en investissements sont importants et continus.

Quelle en est la raison ? Chaque année, on compte moins de lignes à équiper, mais celles-ci, du fait d'une utilisation plus intense, exigent des techniques de commutation beaucoup plus sophistiquées.

Nous sommes en train de préparer, et M. Mexandeau le sait mieux que quiconque, la mise en place en France, pour les années à venir, d'un réseau numérique à intégration de services, qui exige un effort constant d'équipement.

En ce qui concerne le câblage, je rappellerai à M. Mexandeau, qui est historien, que la France, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, a surinvesti dans des chemins de fer...

M. Louis Mexandeau. Locaux !

M. le ministre chargé des P. et T. ... d'intérêt local qui n'ont jamais servi, à une époque où il fallait investir dans l'automobile. C'est ce que nous faisons avec le R.N.I.S., mais c'est ce que nous n'avons pas forcément envie de faire en câblant « tout optique », comme certains nous y poussent.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 94. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, modifiées par l'amendement n° 129. (Ces autorisations de programme, ainsi modifiées, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, modifiées par l'amendement n° 129. (Ces crédits, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Dominati un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur l'avenir industriel de la France (Actes du colloque des 7 et 8 octobre 1986).

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 431 et distribué.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 3 novembre 1986, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Tourisme.

Annexe n° 28. - M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial ; avis n° 400, tome XII, de M. Léonce Deprez, au nom de la commission de la production et des échanges.

Education nationale :

Enseignement scolaire.

Annexe n° 19. - M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VIII, de M. René Couanau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

DEBATS

ASSEMBLEE NATIONALE

ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER		
Codes	Titres	France	France		
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.	
				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.	
				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de loi de finances.	
				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
		DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31 Administration : (1) 45-75-81-30 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS			
03	Compte rendu..... 1 an	187	061		
33	Questions..... 1 an	187	553		
06	Table compte rendu.....	51	06		
36	Table questions.....	51	04		
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
DEBATS DU SENAT :					
06	Compte rendu..... 1 an	26	634		
36	Questions..... 1 an	26	348		
06	Table compte rendu.....	51	06		
36	Table questions.....	31	04		
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :					
07	Série ordinaire..... 1 an	004	1 000		
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302		
DOCUMENTS DU SENAT :					
06	Un an.....	004	1 630		
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)